INITIALES DU MAIRE
DM.
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.
SM.

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance extraordinaire tenue le 29 octobre 2026 au 220 rue Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 20h35.

Personne responsable de la convocation (article 152 CM) : Daniel Mercier, Maire

Les documents nécessaires à la séance ont été transmis par courriel aux membres du conseil jeudi le 29 octobre 2026, au matin.

Sont présents :

M. Jocelyn Thibault
M. Simon Habel
M. Denis Laprise
M. Jean-Claude Giroux
Mme Ghislaine Litière
M. Styves Laprise

Sous la présidence de M. Daniel Mercier, Maire.

Est également présente : Mme Sophie Mercier, Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h37.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-10-100

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Ghislaine Litière, et est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Travaux publics – Principale Ouest et Route Sirois – Ajout de passage d'une niveleuse et d'un rouleau compresseur
4. Varia
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INITIALES DU MAIRE
DH.
SM.
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
2026-10-101

3- TRAVAUX PUBLICS – PRINCIPALE OUEST ET ROUTE SIROIS – AJOUT DE PASSAGE D'UNE NIVELEUSE ET D'UN ROULEAU COMPRESSEUR

AUTORISATION – PRINCIPALE OUEST ET ROUTE SIROIS – AJOUT DE PASSAGE D'UNE NIVELEUSE ET D'UN ROULEAU COMPRESSEUR

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud à la responsabilité de l'entretien des chemins municipaux sur ton territoire;

ATTENDU QUE le revêtement granulaire sur la route Sirois Sud a été pulvérisé le 28 octobre 2026;

ATTENDU QUE le revêtement granulaire sur la rue Principale Ouest sera pulvérisé le 30 octobre 2026;

ATTENDU QUE le revêtement granulaire sur la route de la Station sera pulvérisé, par tronçons, le 3 novembre 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal exige le passage d'une niveleuse et d'un rouleau compresseur à la suite de la machine pulvératrice pour la rue Principale Ouest et le plus rapidement possible pour la route Sirois Sud;

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à demander le passage de la niveleuse et du rouleau compresseur de la compagnie HDF, au coût d'au plus 40 500$ sur les sections suivantes :

> **Route Sirois :** 4 KM, entre le Rang 1 et le 219 Route Sirois Sud;
>
> **Principale Ouest** : 4 KM, entre le pont situé à la limite d'Armagh et le haut de la Côte de la Loutre, environ au 434 Rue Principale Ouest;

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à demander l'entrepreneur Pascal Giroux, pour niveler à la suite de la machine pulvératrice sur la rue Principale Ouest, si la compagnie HDF n'est pas en mesure de fournir leur niveleuse vendredi le 30 octobre 2026.

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à demander l'entrepreneur Pascal Giroux, pour niveler à la suite de la machine pulvératrice, sur la route de la Station, le 3 novembre 2026.

D'autoriser la direction générale à prélever les coûts de ces travaux dans la TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INITIALES DU MAIRE DM.
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS. SM.

N° de résolution ou annotation

4- VARIA

Aucun item n'est ajouté à l'ordre du jour.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-10-102

RÉSOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Styves Laprise, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

La séance est levée à 20h58.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Daniel Mercier, Maire

* Je, *Daniel Mercier,* maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient, à l'exception de la résolution 2026-10-101, mise en surbrillance grise, au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Sophie Mercier, Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe

* Je, *Sophie Mercier,* Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 29 octobre 2026.

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 2 novembre 2026.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

J.M.

S.M.

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud